



**Dégagement
Autour de la cheminée**

CNB article 9.21.5.1
50 mm si intérieur
12 mm si extérieur

Coupe-feu

Placé en partie supérieure ou inférieure de la cheminée
CNB article 9.21.5.2

Inclinaison de l'avaloir

Maximum : 45° par rapport à la verticale
CNB article 9.22.7.1

Dégagement

Arrière et côtés de l'avaloir
CNB article 9.22.9.3 2)
50 mm si intérieur
25 mm si extérieur

Dégagement

Arrière et côtés de l'âtre
CNB article 9.22.9.3 1)
100 mm si intérieur
50 mm si extérieur

Dégagement
NFPA 211 article 11.2.3.1

Dégagement avec l'ouverture

300 mm
CNB article 9.22.9.4. 1) a)

Dégagement avec l'ouverture

150 mm
CNB article 9.22.9.4 1) b)

Protection de plancher

400 mm devant l'ouverture
CNB article 9.22.5.1 1)

Âtre

Profondeur minimum : 300 mm
CNB article 9.22.4.1 1)

Aucun matériau combustible sous l'âtre et la protection de plancher

CNB article 9.22.5.2

Prise d'air extérieur

La prise d'air extérieur doit être située à l'avant de l'âtre
CNB 9.22.1.4
CSA-A-405 article 5.3.11.3